

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Synthia Morency-Lessard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/38783c200208c49abff75f9c>

Date d'obtention : 2023-11-28 14:28:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Trousse complète permettant de structurer l'intervention et d'uniformiser les pratiques.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de suivre une chronologie précise dans l'intervention. Elle me permettra également de bien évaluer une situation avant de référer immédiatement au corps policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais éviter de demander de voir les photos. Je vais m'assurer de rencontrer tous les acteurs dans la situation. Je vais faire attention de ne pas induire des réponses et m'assurer de prendre les propos précis de l'élève pour répondre aux questions.